



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Lozère

Division des Ressources Humaines et des
Emplois du 1^{er} degré

Mende, le 4 avril 2022

Cheffe de division :
Claudie David

Le directeur académique des services de l'Éducation
nationale de la Lozère

Affaire suivie par :
Séverine Richard
Adjointe cheffe de division - Gestion collective

à

Tél : 04 66 49 51 13
Mél : severine.richard@ac-montpellier.fr

Mesdames et Messieurs les enseignant(e)s du 1^{er}
degré
s/c de Messieurs les inspecteurs de l'Éducation
nationale

3 rue Chanteronne CS 80022
48009 Mende cedex

OBJET : Mouvement 2022 – Appel à candidature pour un poste de conseiller pédagogique en circonscription auprès d'un inspecteur de l'Éducation nationale (CPAIEN) à valence maîtrise de la langue

J'ai l'honneur de vous informer que le poste de conseiller pédagogique en circonscription auprès de l'inspecteur de l'Éducation nationale à valence maîtrise de la langue rattaché administrativement à la circonscription de Marvejols est vacant à compter du 1^{er} septembre 2022.

Les personnels qui souhaitent candidater doivent constituer un dossier composé d'une fiche de candidature jointe, d'une lettre de motivation revêtue de l'avis de l'IEEN (indiquer le choix du poste dans l'objet) et d'un curriculum vitae. Ces documents seront transmis par la voie hiérarchique à la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Lozère DRHE, 3 rue de Chanteronne, CS 80022, 48009 MENDE Cedex, **avant le vendredi 15 avril 2022**, délai de rigueur.

Les enseignants doivent obligatoirement procéder à la saisie des vœux sur SIAM via I-Prof pendant la période d'ouverture du serveur.

Ils seront convoqués devant une commission départementale qui émettra un avis.



Alexandre Falco

POSTE A PROFIL (PAP)
**Conseiller pédagogique en circonscription
auprès d'un inspecteur de l'éducation
nationale à valence maîtrise de la langue**

FICHE DE POSTE

2022

IDENTIFICATION DU POSTE

CADRE GENERAL

Texte de référence : Missions des conseillers pédagogiques du premier degré (circulaire n°2015-114 du 21-7-2015)
Collaborateur direct de l'inspecteur de l'éducation nationale et placé sous son autorité, le conseiller pédagogique de circonscription assure un rôle pédagogique d'animation, de conseil et de formation auprès des enseignants des écoles maternelles, élémentaires et primaires de la circonscription de Marvejols.
Le poste est rattaché administrativement à l'EN de Marvejols ; toutefois, l'exercice de certaines missions peut se traduire par des déplacements sur l'ensemble du département et de l'académie.

**DESCRIPTION
DU POSTE**

Le CPAIEN est placé sous l'autorité de l'Inspecteur d'Académie, directeur académique des services de l'Education nationale.
Membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique est un formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'Inspectrice ou de l'Inspecteur de l'Education Nationale dont il est le collaborateur direct. (Note de service n° 96.107 publiée au BO n° 18 du 2 mai 1996).
Son action s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités nationales, du programme de travail académique et départemental et des axes de l'action conduite par l'EN.

MISSIONS ET COMPETENCES

**CONNAISSANCES
ET COMPETENCES
MOBILISABLES**

Missions :

Les missions du conseiller pédagogique du premier degré sont principalement d'ordre pédagogique. Elles s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement pédagogique des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative. Dans chacun de ces champs, le conseiller pédagogique effectue des tâches dont l'ampleur, la diversité et les modalités dépendent de son contexte d'exercice.

Compétences et connaissances requises :

Le conseiller pédagogique assure l'accompagnement professionnel des enseignants et des équipes pédagogiques dans la mise en œuvre des programmes d'enseignement et des projets de classe, de cycle ou d'école. Formateur polyvalent, il fait bénéficier les enseignants des écoles maternelles et élémentaires de son expertise pédagogique. Par un regard objectif, son aide et ses conseils, il amène les enseignants à analyser leurs pratiques professionnelles. Il sait faire preuve de distanciation par rapport à la diversité des situations et des démarches d'enseignement. Il aide les équipes à identifier les besoins des élèves et à construire des réponses pédagogiques adaptées. Il assure le suivi et l'assistance aux enseignants débutants auprès desquels il a un rôle important de conseil et d'appui. Il situe toujours son action au service d'une meilleure réussite scolaire de tous les élèves pour l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Il favorise la mutualisation et le travail en équipe des enseignants qu'il accompagne dans l'appropriation des innovations et des résultats des recherches didactiques et pédagogiques.

A l'échelon de la circonscription :

S'investir dans le programme de travail de la circonscription.
Représenter l'institution auprès des collectivités locales et des associations le cas échéant.
Accompagner les enseignants nouvellement nommés.
Conseiller les équipes dans l'organisation pédagogique et le contenu des enseignants
Aider à l'élaboration, au suivi et à la mise en œuvre du projet d'école.
Accompagner les enseignants dans leur pratique quotidienne en donnant une priorité aux nouveaux enseignants.
Répondre à toute demande d'aide et de conseil.
Accompagner les enseignants qui se préparent aux examens professionnels (ex le CAFIPEMF). Soutenir la mise en œuvre d'expérimentations.

A l'échelon départemental et académique :

Conduire des actions de formation continue en particulier les constellations du plan français
Participer à des groupes de travail pour favoriser la diffusion d'outils pédagogiques Contribuer à la passation d'examens et de concours.

Contribution à la formation initiale et continue des enseignants :

Le conseiller pédagogique participe activement à la formation initiale et continue des personnels enseignants du premier degré. Il contribue prioritairement à l'accompagnement et à la professionnalisation des professeurs des écoles stagiaires et néo-titulaires. Il conçoit et conduit des actions de formation continue au niveau de la circonscription ou du département. Pour l'exercice de ses missions dans le domaine de la formation, le conseiller pédagogique prend appui sur le référentiel de compétences professionnelles fixé par l'arrêté du 1er juillet 2013, qui décline les compétences professionnelles attendues des professeurs des écoles dans l'exercice du métier d'enseignant. Il s'engage lui-même dans un parcours personnel de formation continue pour conforter et étendre ses champs d'expertise. Le conseiller pédagogique du premier degré est susceptible de participer aux actions de formation pilotées par les instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (INSPE).

Pour la formation initiale : le conseiller pédagogique contribue à la formation, à l'accompagnement et à l'évaluation des professeurs des écoles stagiaires, sous l'autorité de l'EN ou de l'IA-DASEN, en relation avec les instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation.

Il s'assure des bonnes conditions de déroulement des stages des étudiants dans les écoles maternelles ou élémentaires.

Pour la formation continue : le conseiller pédagogique concourt à l'organisation et à la conduite d'animations pédagogiques ainsi qu'à des actions de formation continue, dans le cadre des plans académiques et départementaux de formation des enseignants. Ces actions visent à traiter des questions didactiques, pédagogiques ou organisationnelles des enseignements et de l'évaluation. Elles peuvent prendre la forme de regroupements à

		<p>différentes échelles, en exploitant les possibilités offertes par les outils numériques, les parcours de formation à distance et la mutualisation des ressources pédagogiques visant à renforcer l'efficacité des pratiques d'enseignement. Enfin, il participe à l'accompagnement des enseignants qui s'engagent dans la préparation de certifications professionnelles.</p> <p>Contribution à la mise en œuvre de la politique éducative : Enseignant expert et expérimenté, le conseiller pédagogique contribue à la mise en œuvre et à l'accompagnement des évolutions de la politique éducative. Il aide à la réalisation de toute action visant à renforcer la réussite de tous les élèves, notamment en favorisant la continuité pédagogique et la cohérence des enseignements. Il constitue, pour l'IEN auprès duquel il exerce, une ressource d'expertise et d'aide à la décision ainsi qu'un point d'appui pour la mise en œuvre locale des orientations de la politique éducative nationale. Il contribue à la production de ressources pédagogiques à destination des enseignants, à l'échelle de la circonscription ou du département. Le conseiller pédagogique peut participer à la conception de sujets d'examen, à des jurys ou à des commissions d'habilitation ou d'agrément, à des groupes de travail départementaux, académiques, ou nationaux. Il peut prendre part aux tâches administratives liées au programme de travail pédagogique de la circonscription ou du département. Dans le cadre des relations avec les partenaires de l'école, le conseiller pédagogique peut seconder l'IEN ou l'IA-DASEN pour des actions d'information ou de communication. Il peut aussi être amené à le représenter. Outre la maîtrise de compétences techniques, la fonction de CPC nécessite une grande loyauté institutionnelle, une grande disponibilité, un sens du contact et des responsabilités.</p>
CONDITIONS D'EXERCICE	<p>ORGANISATION DU SERVICE</p>	<p>Le conseiller pédagogique de circonscription intervient sur le territoire de la circonscription de Marvejols, mais peut aussi intervenir sur l'ensemble du département et avoir des missions au niveau académique. Les horaires et les vacances sont arrêtées avec le supérieur hiérarchique et/ou responsable du service sur la base du taux réglementaire de 1607 heures/an. (Décret 2000-815 du 25/08/2000). Temps complet</p>
	<p>MODALITES DE CANDIDATURE ET NOMINATION</p>	<p>Conditions préalables à la candidature Être enseignant du premier degré titulaire du CAFIPEMF. Il peut en outre disposer d'une compétence spécifique dans un niveau ou un domaine d'enseignement, attestée par une option du CAFIPEMF (éducation physique et sportive, langues vivantes étrangères, langues et cultures régionales, éducation musicale, arts visuels, enseignement en maternelle, enseignement et numérique). Ou Être enseignant non titulaire d'un CAFIPEMF et s'engageant à passer le CAFIPEMF. Dans ce cas, la nomination sera prononcée à titre provisoire. Les candidatures seront accompagnées d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae. Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés.</p>
	<p>CONTACT</p>	<p>IEN en charge de la circonscription de Marvejols</p>